



P E T R

Causses et Cévennes



CONSEIL SYNDICAL DU 13.04.2018

Compte-rendu

L'an deux mille dix-huit et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Syndical s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, à la Maison de l'intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents : (23) Laurette ANGELI, Francine ARBUS, Magali BARD, Régis BAYLE, Patrick BENEFICE, Christophe BOISSON, André BOUDES, Roland CANAYER, Henri DE LA TOUR, Martin DELORD, Eric DOULCIER (suppléant), Jérôme FESQUET, Marie-Renée LAURENT, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Stéphane MALET, Claude MILAN, Laurent PONS, Gérard SEVERAC, Régis VALGALIER, Richard VALMALLE, Thomas VIDAL, Jocelyne ZANCHI (suppléante).

Excusés : (8) François ABBOU, Sylvie ARNAL, Hubert BARBADO, Jacqueline BOUVOT, Jean BOULET, Martine DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS.

Absents : (13) Régis BOURELLY, Jean-Marie BRUNEL, Jean-Luc BURTET, Daniel CARRIERE, Bernard COMBERNOUX, Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK, Christian EVESQUE, Thierry FINIELS, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Claude MARTIN, Pierre PRADILLE, André ROUANET

Procurations : (3); Francis MAURIN à Thomas VIDAL ; Jean Pierre GABEL à Roland CANAYER; Martine DURAND à Régis BAYLE ;

Secrétaire de séance : Laurette ANGELI

01. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2017

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président rappelle que le compte-rendu du conseil syndical a été envoyé par courriel le 7 mars 2018 à tous les délégués et suppléants. Il propose d'approuver le compte-rendu.

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Syndical du 13 février 2018

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Régis BAYLE

Monsieur le Président présente le compte administratif 2017 « Budget Principal » du PETR Causses et Cévennes.

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 481,74 €.

Le président sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2017, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du percepteur.

Considérant que Monsieur Régis BAYLE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2017, les finances du « Budget Principal » en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 concernant le « Budget Principal » définitivement closes et les crédits annulés.

03. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : Régis BAYLE

Après s'être fait présenter le budget primitif 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2017.

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières,

Le Conseil Syndical déclare que le compte de gestion « Budget Principal » du PETR Causses et Cévennes, dressé pour l'exercice 2017 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04. CONTRIBUTION DES EPCI MEMBRES AU FONCTIONNEMENT GENERAL DU PETR POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Régis BAYLE

Conformément à l'article 14 des statuts du syndicat mixte du PETR, les recettes du budget comprennent la contribution des membres.

Conformément à l'article 5212-20 du CGCT, la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du PETR et dans la limite des nécessités de service, telle que les décisions du Conseil syndical l'ont déterminée.

Il est proposé d'établir une contribution de 20 000 € par membre pour l'année 2018.

Suite à l'exposé et après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- APPROUVE le montant de la contribution des EPCI membres à 20 000 € par EPCI.

05. BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Régis BAYLE

Il est proposé la création d'un budget dont la nomenclature applicable est celle des Communes et Etablissements publics Communaux et Intercommunaux à caractère administratif, soit la M14.

Le budget est applicable à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Il est proposé un budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 70 481,74 €

Section d'investissement : 481,74 €

Suite à l'exposé et après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2018 tel que présenté.

06. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE / PYRENEES MEDITERRANEE AU TITRE DE L'INGENIERIE TERRITORIALE POUR L'ANNEE 2018

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président explique que la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a affirmé son soutien aux territoires de projets en milieu rural et a décidé de soutenir financièrement les dépenses liées à l'ingénierie territoriale des PETR.

Le Président rappelle que les dépenses éligibles concernent les frais de personnels ainsi que les études ou les Assistanes à Maîtrise d'ouvrage liées à l'élaboration des politiques du PETR. Le calcul de la subvention prend également en compte l'implication du PETR dans les priorités de la politique régionale.

Considérant que les actions du PETR Causses et Cévennes sont entièrement dédiées à l'élaboration, à l'animation et au suivi du projet de territoire, à l'animation et au suivi du

Contrat de Ruralité ainsi qu'à l'appui aux collectivités du PETR dans la mise en place des priorités de la politique régionale, le Président propose de solliciter la Région pour un montant de 37 800 € pour l'année 2017, selon le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement de l'ingénierie territoriale du PETR Causses et Cévennes

Dépenses		Recettes	
<i>Désignation de la dépense</i>	<i>montant (€ TTC)</i>	<i>Organisme</i>	<i>montant (€ TTC)</i>
Ingénierie territoriale	54 000 €	Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée	37 800 €
		PETR Causses et Cévennes	16 200 €
TOTAL	54 000 €	TOTAL	54 000 €

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité

SOLLICITE une subvention d'un montant de 37 800 € à la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée pour l'année 2018, au titre de l'ingénierie territoriale.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**07. SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DU VIGAN
AU DISPOSITIF REGIONAL « BOURG CENTRE »**

Rapporteur : Régis BAYLE

Le Président explique que la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a décidé de soutenir l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres » ruraux et périurbains de la région. Cette nouvelle politique vise à accompagner les « Bourgs Centres » dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de développement.

La commune du Vigan représente la ville-centre du PETR Causses et Cévennes en desservant un bassin de vie constitué d'une trentaine de communes cévenoles et caussenardes.

Depuis plusieurs siècles, le Vigan est l'une des capitales administrative, culturelle, politique et industrielle des Cévennes. Sa fonction de centralité demeure essentielle pour desservir un territoire rural, éloigné des grands centres urbains. Le collège, le lycée, les services

médicaux, les commerces ainsi que toute l'offre culturelle et sportive permettent d'assurer la qualité de vie de toute une population.

Il rappelle que le PETR Causses et Cévennes, nouvellement créé, est en train de construire son projet de territoire avec l'appui de son Conseil de développement. Les résultats des premières concertations font apparaître un enjeu majeur pour le territoire : la nécessité de renforcer son attractivité. En effet, les populations en place ainsi que les personnes désireuses de s'installer en milieu rural sont de plus en plus exigeantes sur la qualité environnementale et esthétique des villes et des villages ainsi que sur les services proposés.

Considérant que l'engagement de la ville du Vigan dans la politique régionale des « Bourgs Centres » est en totale adéquation avec le projet de territoire du PETR, le Président propose de soutenir cette candidature et les projets d'embellissement des espaces publics, de dynamisation des commerces, de création de circulations douces et de requalification du bâti ancien qui en découleront.

Le Conseil Syndical, après délibération, et à l'unanimité

- SOUTIENT la candidature de la ville du Vigan au dispositif régional « Bourgs Centres ».

Synthèse des échanges

Henri De La Tour demande si la candidature et le soutien à la ville du Vigan dans ce dispositif régional ne met pas en danger d'autres candidatures potentielles comme par exemple celle de Valleraugue.

Roland Canayer, qui a participé à une réunion d'information régionale, a retenu que les tous chefs lieux des anciens cantons peuvent candidater.

Régis Bayle complète ces propos en indiquant que la Région soutient également les requalifications urbaines des petits villages à travers sa politique d'attractivité.

Irène Lebeau demande si le projet est déjà chiffré et si le PETR devra s'impliquer financièrement. Eric Doucier répond que le projet est en partie chiffré pour certains projets déjà programmés mais il comporte aussi des orientations futures non encore chiffrées. Il rappelle que le projet s'étalera dans le temps et dépendra des capacités financières de la commune. Régis Bayle informe l'assemblée que le PETR n'a pas vocation à financer des projets mais uniquement à les soutenir auprès des partenaires financiers. La communauté de communes du Pays viganais pourra s'impliquer en tant que maître d'ouvrage si certains projets dépendent de ses compétences.

QUESTIONS DIVERSES

PROJET DE CREATION DE FILIERES SPECIALISEES AU LYCEE DU VIGAN

Eric Doucier fait part du risque d'étiollement de la cité scolaire si aucun projet de développement n'est engagé. C'est pourquoi il a, avec le Conseil Départemental, provoqué une première réunion de travail à ce sujet. La situation n'est pas entièrement négative car le niveau d'enseignement est très bon, avec d'excellents taux de réussite au baccalauréat mais on note une baisse progressive des effectifs (-50 élèves à la rentrée scolaire prochaine) ainsi que des problèmes récurrents de professeurs absents non remplacés.

La création du lycée de Sommières présente un risque car des élèves de Saint Hippolyte du Fort pourraient être tentés d'aller à ce nouveau lycée plutôt qu'au Vigan. On observe en général un déficit d'image des lycées en milieu rural et une attirance des jeunes des Cévennes pour se rapprocher des lycées en milieu urbain.

Ce questionnement autour du lycée du Vigan n'est pas nouveau et face à l'incapacité de l'équipe pédagogique ou de l'administration du lycée de s'en emparer, il faut se rendre à l'évidence que c'est au territoire et aux élus de se saisir de cette question.

Comme aucune collectivité n'a cette compétence, il propose que le PETR soit en charge de cette réflexion, d'autant plus le sujet va même au-delà du territoire et qu'il concerne le secteur de Ganges ainsi que le secteur du Piémont cévenol qui devrait rejoindre bientôt le PETR. Il s'agirait d'écrire le projet d'évolution de la Cité scolaire pour qu'elle continue à rayonner et le présenter aux partenaires régionaux ainsi qu'user d'influences pour qu'il soit entendu au niveau national.

Martin Delord complète les propos en ajoutant que le projet consiste à redonner un caractère attractif à la Cité scolaire du Vigan en y créant des formations qui ne sont pas disponibles ailleurs. Ainsi, les élèves de Sauve, Quissac ou ailleurs pourraient décider d'aller au Vigan plutôt qu'au lycée de Sommières.

Régis Bayle approuve la nécessité absolue de renforcer l'attractivité du lycée du Vigan qui souffre d'une mauvaise image de la part des jeunes cévenols qui ont envie de quitter le milieu rural pour la ville mais aussi de la part des enseignants des collèges environnants qui estiment que les dysfonctionnements administratifs du lycée sont trop importants.

Il est donc favorable à ce que le PETR soit en charge de la rédaction du projet de développement de l'établissement et ajoute qu'il pourra aussi s'appuyer sur les compétences des membres du Conseil de Développement qui compte deux enseignants de la Cité scolaire, un inspecteur d'académie et un enseignant-chercheur à la faculté des sciences de Montpellier. Ce travail pourrait prendre la forme d'une mission ponctuelle qui serait confiée à un spécialiste des questions de formation. Il faudrait aussi que le PETR et les deux communautés de communes se concertent pour envisager le financement de cette mission.

Richard Valmalle estime que ce n'est pas le rôle d'un PETR de s'occuper de l'avenir d'un lycée. Eric Doucier lui répond que c'est l'organisme qui représente le mieux le territoire impacté par la cité scolaire et qui serait donc capable de synthétiser les besoins et les idées

émis par les différents partenaires pour construire un projet que l'on irait défendre auprès de l'éducation nationale au niveau régional mais aussi au niveau du ministère.

Il est donc acté que le Président du PETR commence à poser les bases d'un projet qui viserait à conforter la Cité scolaire par l'ajout de formations qualifiantes au niveau du lycée, du post-bac mais aussi au niveau de la formation continue via le GRETA (organisme de l'éducation nationale pour la formation continue).

CANDIDATURE DU TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES A LA RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE (RICE)

(voir présentation jointe en téléchargement)

Suite à la présentation du projet par Xavier Wojtaszak du Parc national des Cévennes, la parole est donnée à Roland Canayer, Président du Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG). Il explique la très forte implication du syndicat dans la modernisation de l'éclairage public des communes gardoises concernées par la Réserve Internationale de Ciel Etoilé. Les communes ont eu la possibilité de déléguer au SMEG la maîtrise d'ouvrage du volet investissement de l'éclairage public tout en gardant le volet maintenance. Le projet a commencé avec 5 communes, Lanuejols, Trèves, Valleraugue, Saumane et Lasalle pour lesquelles le SMEG est en charge de la modernisation et mise en conformité de l'éclairage public (les communes ont choisi le type de lampadaires qu'elles souhaitaient). Le projet s'entendra ensuite sur 18 autres communes. On peut espérer que les communes de la partie gardoise du Parc national des Cévennes auront rénové leur éclairage public d'ici trois ans. Les investissements sont très lourds et le SMEG les a donc programmés sur plusieurs années.

Xavier Wojtaszak estime que 2/3 des 700 000 euros du fond européen FEDER alloué à ce projet reviendront à la partie gardoise du Parc.